République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

PREFECTURE DE L'HERAULT
Monsieur le Préfet
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER CEDEX

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Préfet,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Sous-Préfecture de Béziers
Monsieur le Sous-Préfet
Service Urbanisme
BP 742
34526 BEZIERS

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Sous-Préfet,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS Hérault

Ville de VALROS

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Conseil Régional d'Occitanie
Madame la Présidente
Hôtel de Région
201 Avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Madame la Présidente,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

Ville de VALROS

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Conseil Départemental de l'Hérault
Monsieur le Président
Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977 Avenue des Moulins
34080 MONTPELLIER CEDEX 4

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

S.C.O.T. du BITERROIS
Monsieur le Président
Immeuble Icosium / M3E
9 Rue d'Alger
34500 BEZIERS

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation Départementale de l'Hérault
Madame la Directrice
28 Parc Club du Millénaire
1025 Rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Madame la Directrice,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

Ville de VALROS

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Hérault Transports
Monsieur le Président
148 Avenue du Professeur Viala
Parc Euromédecine II
CS 34303
34193 MONTPELLIER

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Chambre de Commerce et d'Industrie
Monsieur le Président délégué
Etablissement de Béziers
308 Rue de Chiclana
34500 BEZIERS

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président délégué,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président délégué, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS
Hérault

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Chambre de Commerce et d'Industrie
OCCITANIE
Monsieur le Président délégué
99 Impasse Adam Smith
CS 81000
34477 PEROLS CEDEX

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président délégué,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président délégué, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Chambre de Commerce et d'Industrie
ENTREPRISES
Monsieur le Président délégué
Zone aéroportuaire Montpellier-Méditerranée
CS 90066
34137 MAUGUIO CEDEX

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président délégué,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président délégué, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS Hérault

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
Monsieur le Président
154 Rue Bernard Giraudeau
CS 59999
34187 MONTPELLIER CEDEX 4

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Chambre Régionale d'Agriculture
Monsieur le Président
Mas de Saporta
34875 LATTES

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS Hérault

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

DDRAF Languedoc Roussillon
Monsieur le Président
Place Jean-Antoine Chaptal
34000 MONTPELLIER

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée
Monsieur le Président
39 Boulevard de Verdun
34536 BEZIERS

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Monsieur le Président
ZI Le Causse
22 Avenue du 3ème Millénaire
34630 SAINT THIBERY

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Mission Inter Service de l'Eau (MISE)
Monsieur le Directeur
Maison de l'Agriculture
Place Jean-Antoine Chaptal
34000 MONTPELLIER

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Directeur,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Hôtel de Ville
Monsieur le Maire
Place de la Mairie
34120 TOURBES

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Maire,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Hôtel de Ville
Monsieur le Maire
Rue de la Mairie
34290 ALIGNAN DU VENT

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Maire,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Hôtel de Ville
Monsieur le Maire
Place du Marché
34290 SERVIAN

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Maire,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Hôtel de Ville
Monsieur le Maire
59 Place Edouard Barthe
34290 MONTBLANC

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Maire,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Hôtel de Ville
Monsieur le Maire
Place de la Mairie
34630 SAINT THIBERY

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Maire,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS
Hérault

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Hôtel de Ville
Monsieur le Maire
Avenue de Tourbes
34120 NEZIGNAN L'EVEQUE

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Maire,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

Ville de VALROS

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Monsieur le Directeur
SATO
Impasse Joseph Barrière
BP738
34521 BEZIERS CEDEX

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Directeur,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

Ville de VALROS

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Monsieur le Directeur
Bâtiment Ozone
181 Place Ernest Garnier
CS60556
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Directeur,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine
Monsieur le Directeur
5 Rue Salle l'Evêque
CS 49 020
34967 MONTPELLIER cedex 2

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Directeur,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Hérault Energies
Madame la Présidente
1 Chemin de Plaisance
BP 28
34120 PEZENAS

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Madame la Présidente,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS Hérault

Ville de VALROS

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Service Départemental d'Incendie et de Secours
Monsieur le Président
150 Rue SuperNova
ZAC de Bel Air
34570 VAILHAUQUES

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Président,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

D.R.E.A.L. Languedoc Roussillon
Monsieur le Directeur
D.D.T.M.
520, Allée Henri II de Montmorency
CS 60556
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Directeur,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

SAFER LANGUEDOC ROUSSILLON
Monsieur le Directeur Général
Domaine de Maurin
CS 41013
34973 LATTES CEDEX

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Monsieur le Directeur Général,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, le 28 mars 2022

Conseil Architecture Urbanisme
Environnement de l'Hérault
Madame la Directrice
19 rue Saint-Louis
34000 MONTPELLIER

Lettre RAR

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°2 du PLU de Valros – modification simplifiée

Dossier suivi par : Alice TUR – DGS – 04.67.98.69.71 – dgs@valros.fr

Madame la Directrice,

La Commune de Valros a prescrit la modification n°2 – modification simplifiée - de son Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal n°20220027 en date du 25 mars 2022.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Valros.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de la modification simplifiée contenant les pièces réglementaires :

- Arrêté du 25/03/2022 portant prescription de la modification n°2
- Rapport complémentaire – notice explicative
- Projet de règlement – pages avec rectifications
-

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre vos observations éventuelles dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier complet du PLU en vigueur approuvé en date du 06/07/2021 est accessible via www.valros.fr rubrique « Urbanisme Environnement ».

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel LOUP

MAIRIE DE VALROS (Hérault)